

Chères lectrices, chers lecteurs,

Bienvenue dans la nouvelle année! Peut-être avez-vous pris une série de bonnes résolutions pour ce millésime? Eh bien, ne vous faites pas trop d'illusions et divisez-en le nombre de suite par deux car, comme le dit un vieux proverbe: ce que vous n'aurez réussi à réaliser d'ici la fin du mois de février, vous n'arriverez sans doute pas à le faire jusqu'à la fin de l'année. La **rédaction du BMS** avait ainsi décidé, voici deux ans déjà, d'élargir son équipe! Or, la voilà parvenue enfin à ses fins. Nous avons donc le plaisir de vous présenter les **nouveaux** (et les anciens) **membres de la rédaction, ainsi que les rédactions spécialisées** (→ voir photos en page 20). **Bruno Kesseli**, rédacteur en chef, a consacré la rubrique «Et encore ...», qui figure comme d'habitude en avant-dernière page du bulletin, aux missions et aux objectifs de notre nouvelle équipe (→ page 46).

L'**ASSM** présente deux nouvelles **directives pour la mise en consultation**: elles concernent les «**Personnes handicapées dans le quotidien médical**» et la «**Mise en application de la loi sur les transplantations**». Les premières traitent non seulement de nombreux aspects de la vie des handicapés, mais ont aussi pour objectifs de don-

ner quelques recommandations pratiques pour la vie de tous les jours et fournissent le prétexte à une réflexion d'ordre éthique et psychologique. Les secondes ne comblent pour une fois pas une lacune juridique, mais ont pour but d'apporter une contribution à la mise en application dans les cabinets de la nouvelle Loi fédérale sur la transplantation d'organes et de tissus et de ses ordonnances correspondantes, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2007 (→ pages 16 et 18).

La **fumée doit être bannie de tous les lieux de travail en milieu fermé** estiment **Rainer M. Kaelin et al.** dans un article intitulé «Etre crédible!». Ils y expliquent que le Conseil national en manque à l'évidence, puisqu'il a de fait autorisé la fumée par sa décision du 4 octobre 2007, en permettant aux établissements publics de s'autoproclamer «**lieux où la fumée est autorisée**», si une séparation claire entre zones fumeurs et zones non-fumeurs n'est pas possible. Le Conseil national a apparemment pris pour argent comptant les arguments de Gastro-suisse, qui prétendait que l'interdiction totale de fumer dans les établissements de la branche aurait pour conséquence une chute massive des chiffres d'affaires. Les données

et les nouvelles en provenance des cantons et des pays voisins qui connaissent déjà une interdiction générale de la fumée dans les établissements publics ont pourtant clairement démontré que le projet de loi initial n'implique en réalité pas de pertes financières (→ page 22).

Chaque année, **Gerhard Kocher** établit des comparaisons des dépenses de santé en Suisse, aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sur la base d'observations publiées par l'OCDE dans un CD-ROM et constituant selon **Dietmar W. Thumm** un sujet de grande satisfaction, dans la mesure où ces données comparatives laissent entendre que le **système de santé suisse présenterait une santé resplendissante**. La **réponse de Gerhard Kocher** met cependant en garde contre une sanctification des dépenses de santé et relativise la bonne nouvelle apparente. Les dépenses de santé, écrit-il, ne sauraient être justifiées par leurs effets sur le marché du travail et le fait de stimuler le chiffre d'affaires dans le domaine de la santé ne saurait en aucun cas constituer une solution, puisque c'est au contraire l'origine du problème (→ page 24).

La rédaction

IMPRESSUM

Rédaction

Dr et lic. phil. Bruno Kesseli
(Rédacteur en chef)
Dr Werner Bauer
Dr Jacques de Haller (FMH)
Dr Jean Martin, p.-d.
lic. oec. Anna Sax, MHA
Prof. Dr Hans Stalder
Dr Erhard Taverna
lic. phil. Jacqueline Wettstein (FMH)

Rédaction Ethique

Dr théol. Christina Aus der Au
Pr Lazare Benaroyo
Pr Christoph Rehmann-Sutter

Rédaction Histoire médicale

PD Dr et lic. phil. Iris Ritzmann
Dr ès sc. soc. Eberhard Wolff

Rédaction Economie

lic. oec. Anna Sax, MHA

Rédaction Droit

M^e Hanspeter Kuhn (FMH)

Managing Editor

Thomas Heuer, lic. phil.

Secrétariat de rédaction

Margrit Neff

Adresse de la rédaction

EMH Editions médicales suisses SA
Farnsburgerstrasse 8, 4132 Muttenz
Case postale, 4010 Bâle
Tél. 061 467 85 55, fax 061 467 85 56
E-mail: redaction.bms@emh.ch
Internet: www.bullmed.ch

Editeur

FMH
Fédération des médecins suisses
Elfenstrasse 18, 3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11, fax 031 359 11 12
E-mail: info@fmh.ch
Internet: www.fmh.ch

Editions

EMH Editores Medicorum Helveticorum
EMH Editions médicales suisses SA
Case postale, 4010 Bâle
Tél. 061 467 85 55, fax 061 467 85 56
E-mail: verlag@emh.ch
Internet: www.emh.ch

Production

Schwabe AG
Farnsburgerstrasse 8, 4132 Muttenz
Tél. 061 467 85 85, fax 061 467 85 86
E-mail: druckerei@schwabe.ch

Marketing EMH

EMH Editions médicales suisses SA
Thomas Gierl M.A.
Responsable marketing
et communication
Farnsburgerstrasse 8, 4132 Muttenz
Tél. 061 467 85 49, fax 061 467 85 56
E-mail: tgierl@emh.ch

Annonces

Publicité
EMH Editions médicales suisse SA
Ariane Furrer
Assistante Placement des annonces
Farnsburgerstrasse 8, 4132 Muttenz
Tél. 061 467 85 88
Fax 061 467 85 56
E-mail: afurrer@emh.ch

«Offres et demandes d'emploi/ Immeubles/Divers»

EMH Editions médicales suisses SA
Farnsburgerstrasse 8, 4132 Muttenz
Tél. 061 467 85 55, fax 061 467 85 56
E-mail: stellenmarkt@emh.ch

«Office de placement»

FMH Consulting Services
Office de placement
Case postale 246, 6208 Oberkirch
Tél. 041 925 00 77, fax 041 921 05 86
E-mail: fmhstv@hin.ch
Internet: www.fmhjob.ch

Abonnements

Membres de la FMH
FMH Fédération des médecins suisses
Elfenstrasse 18, 3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11, fax 031 359 11 12

Autres abonnements

EMH Editions médicales suisses SA
Abonnements, Case postale, 4010 Bâle
Tél. 061 467 85 75, fax 061 467 85 76
E-mail: abo@emh.ch

Abonnement annuel: CHF 320.-,
porto en plus

© 2008 by EMH Editions médicales suisses SA. Tous droits réservés. Toute reproduction d'article, y inclus électroniquement et la traduction, en totalité ou par extrait, est soumise à l'autorisation écrite des éditions.

Paraît le mercredi

ISSN 1661-5948

ISSN 1424-4012 (édition électronique)

Délégués des sociétés de discipline

médicale
Allergologie et immunologie clinique:
Pr A. Bircher
Anesthésiologie: Pr P. Ravussin
Angiologie: Pr B. Amann-Vesti
Cardiologie: Pr B. Meier
Chirurgie: Pr M. Decurtins
Chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique:
Pr T. Carrel
Chirurgie de la main: PD Dr L. Nagy
Chirurgie maxillo-faciale: Pr H.-F. Zeilhofer
Chirurgie orthopédique: Dr T. Böni
Chirurgie pédiatrique: Dr M. Bittel
Chirurgie plastique, reconstructive
et esthétique: Pr G. Pierer

Cytopathologie clinique: vacant
Dermatologie et vénéréologie:
PD S. Lautenschlager
Endocrinologie/diabétologie: Pr G.A. Spinas
Gastro-entérologie: Pr W. Inauen
Génétique médicale: Dr D. Niedrist
Gériatrie: Dr M. Conzelmann
Gynécologie et obstétrique:
Pr W. Holzgreve
Hématologie: Dr M. Zoppi
Infectiologie: Pr W. Zimmerli
Médecine du travail: Dr B. Merz
Médecine générale: Dr B. Kissling
Médecine intensive: Dr C. Jenni
Médecine interne: Dr W. Bauer
Médecine légale: Pr T. Krompecher

Médecine nucléaire: Pr J. Müller
Médecine pharmaceutique: Dr P. Kleist
Médecine physique et réadaptation:
Dr M. Weber
Médecine tropicale et médecine de voyages:
PD Dr C. Hatz
Néonatalogie: Pr H.-U. Bucher
Néphrologie: Pr J.-P. Guignard
Neurochirurgie: Pr H. Landolt
Neurologie: Pr H. Mattle
Neuropédiatrie: Pr J. Lüttschng
Neuroradiologie: Pr W. Wichmann
Oncologie: PD Dr B. Pestalozzi
Ophtalmologie: Dr A. Franceschetti
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie
cervico-faciale: Pr J.-P. Guyot

Pathologie: Pr G. Cathomas
Pédiatrie: Dr R. Tabin
Pharmacologie et toxicologie clinique:
Dr T. Buclin
Pneumologie: Pr E. Russi
Prévention et santé publique: Dr C. Junker
Psychiatrie et psychothérapie: Dr W.J. Fuchs
Psychiatrie et psychothérapie d'enfants
et d'adolescents: Dr R. Hotz
Radiologie: Pr B. Marincek
Radio-oncologie: Pr R. Greiner
Rhumatologie: Pr M. Seitz
Urologie: PD Dr T. Zellweger